

# Club de Tir à l'Arc de Sains en Amiénois



## REGLEMENT INTERIEUR

### Tenue, Présentation, représentation

Une tenue correcte est exigée sur le pas de tir, tant à l'intérieur du club qu'au cours de la représentation de celui-ci en compétition ou à l'extérieur. Traditionnellement, dans les compétitions importantes, l'archer doit être vêtu de blanc ou de la tenue du club.

Il est interdit de tenir des propos incorrects, politiques ou religieux ; tabac et alcool sont rigoureusement interdits sur les lieux de tir (intérieur comme extérieur).

### Le respect du matériel

Le matériel étant l'outil privilégié du tireur, il devra être entouré d'une attention toute particulière. Toute détérioration du matériel d'initiation, due à un mauvais usage de celui-ci ou à des destructions volontaires sera immédiatement sanctionnée : prise en charge financière des réparations par le contrevenant et exclusion du club en cas de récidive.

Le matériel n'est pas en libre-service, il faut demander l'autorisation de le prendre à un responsable du club.

### Sécurité et usages

Sur le pas de tir, le silence est de rigueur. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion des compétitions, voire des entraînements.

Aucune flèche ne doit être engagée sur l'arc en dehors du pas de tir et tant que des tireurs ou spectateurs se trouvent en avant du pas de tir ou toute autre zone pouvant comporter un risque.

Personne ne doit se rendre au résultat (récupération des flèches) tant que tous les tireurs d'une même vague n'ont pas tiré leur volée et tant que le responsable du tir n'en a pas donné le signal.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, tant aux tireurs qu'aux spectateurs. Tout membre du club qui introduit une ou plusieurs personnes étrangères au club prend la responsabilité de tout accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à ces personnes.

Président : Jacky Gosset 06 75 41 02 68  
Vice-président: Jeanny Giot  
Trésorier : Hervé Vatbois  
Secrétaire : Nadine Gosset 06 34 64 11 85  
Responsable intendance : Didier Barreux  
Responsable communication : David Laurent

### Encadrement technique :

Initiation adultes : Jacky Gosset, entraîneur fédéral  
Perfectionnement : Jacky Gosset, entraîneur fédéral  
Cours enfants : Nadine Gosset, Brevetée d'état  
Virginie Dormokray, aide-entraîneur  
Yves Gaudon, aide-entraîneur

Le club est affilié au Comité départemental de la Somme,  
Au Comité régional des Hauts de France  
et à la FFTA sous le n° 07-80-308

Site internet : <http://archers-sains.com/>

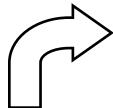
Messagerie : jacky.gosset@laposte.net

Année 2019-2020

## **Les installations**

**à l'intérieur :** **Halle des sports** de Sains en Amiénois.  
Chemin de la Sentelette  
Accessibilité : du 9 septembre au 27 juin.

**à l'extérieur :** **Terrain de tir à l'arc**, au bout du terrain de football



**Jeu d'arc**, au bout du terrain de football

Accessibilité permanente pour les archers majeurs,  
Pour les archers mineurs : sous réserve d'être accompagné d'un adulte

## **Les horaires**

**lundi :** **de 19 h à 20h30** Cours d'initiation adultes et adolescents [J.Gosset, NGosset]  
**de 17h30 à 21h** Entraînement libre

**mercredi :** **de 18h à 19h30** Cours enfants et adolescents [N.Gosset ; J.Gosset]  
**de 18h à 21h** Entraînement libre

**jeudi :** **de 18h à 21h** Entraînement libre

**samedi :** **de 10h30 à 12h** Entraînement libre

**Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés**

## **La cotisation**

**Elle comprend :**

la licence fédérale fixée par la FFTA  
la cotisation régionale fixée par la Ligue  
la cotisation départementale fixée par la Ronde  
la cotisation du club et les cours

**à régler avant le 30 septembre**  
**avec certificat médical obligatoire**

### **Archers débutants ou sans matériel**

Prêt des arcs et flèches compris.

Jeunes : 120 € pour l'année  
Adultes : 135 € pour l'année

### **Archers confirmés avec matériel**

Jeunes : 85 € pour l'année  
Adultes : 100 € pour l'année

Licenciés non tireurs : - 50€  
Licenciés non compétiteurs : - 13€

**Réduction de 10 €**  
**à partir du**  
**2<sup>ème</sup> licencié par famille.**

Possibilité de paiement en 2 chèques.